

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 juin 2021

---

VISANT À RÉDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DU NUMÉRIQUE EN  
FRANCE - (N° 4196)

Commission	
Gouvernement	

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 353

présenté par

M. Descoeur, Mme Anthoine et Mme Bazin-Malgras

à l'amendement n° 230 du Gouvernement

-----

**ARTICLE 14 BIS B**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.